

PERMIS DE BRANCHEMENT OU DE MODIFICATION

(Sans demande de permis de construction, d'amélioration ou autre)

Immeuble visé par la demande

Section 1

<i>Numéro civique</i>	<i>Rue</i>	<i>Numéro cadastral (lot)</i>
		<i>Nom du projet</i>

Usage (si plus d'un usage dans le bâtiment, cochez les cases appropriées)

- | | |
|--|--|
| <input type="radio"/> Résidentiel (unifamilial) | <input type="radio"/> Commercial |
| <input type="radio"/> Résidentiel (bi, tri, multifamilial) | <input type="radio"/> Industriel |
| <input type="radio"/> () logements | <input type="radio"/> Public / Semi-Public |
| | <input type="radio"/> Agricole |

Identification du propriétaire ou mandataire (Procuration jointe à la demande de permis)

Section 2

<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>
<input type="radio"/> Mme <input type="radio"/> M.	
<i>Adresse</i>	<i>Ville</i> <i>Code postal</i>
<i>Téléphone (1)</i>	<i>Téléphone (2)</i> <i>Courriel</i>
() - p.	() - p.

Identification de l'entrepreneur en branchement

Section 3

<i>Nom de la compagnie</i>	<i>Licence R.B.Q.</i>
<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>
<input type="radio"/> Mme <input type="radio"/> M.	
<i>Adresse</i>	<i>Ville</i> <i>Code postal</i>
<i>Téléphone (1)</i>	<i>Téléphone (2)</i> <i>Courriel</i>
() - p.	() - p.

Identification des travaux

Section 4

Description

Informations supplémentaires sur le bâtiment

Section 5

Garage (si applicable)

- Niveau de la rue Sous-sol

Informations supplémentaires sur le milieu

Section 6

<i>Égout*</i>	<input type="radio"/> service public	<input type="radio"/> installation septique	<i>Rue pavée</i>	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
<i>Aqueduc*</i>	<input type="radio"/> service public	<input type="radio"/> puits	<i>Bordure existante</i>	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
*En l'absence de service public, une autorisation du Service de l'environnement pourrait être requise. Pour connaître la procédure applicable, veuillez communiquer avec ce service au numéro suivant : (450) 978-8000.			<i>Trottoir existant</i>	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non

Votre lot est-il branché aux conduites principales municipales dans la rue (aqueduc, égout sanitaire, pluvial ou combiné) ?

- Oui Non Inconnu

Entrée charretière (abaissement du trottoir ou de la bordure)

- Existante À faire À modifier Non-applicable

Liste des documents requis (Voir note 1)
Résidentiel de moins de 8 logements :Si applicable :

- Procuration;
- Certificat de localisation;
- Plan d'implantation;
- Plan d'architecture.

Veillez communiquer avec le Service de l'urbanisme pour connaître les documents applicables au dépôt de votre demande de permis de branchement ou de modification.

Liste des documents requis (Voir note 1)
Commercial, industriel, institutionnel, résidentiel de 8 logements ou plus :Si applicable :

- Procuration;
- Certificat de localisation;
- Plan d'implantation;
- Plan d'architecture;
- Plan de mécanique (plomberie) (sceau et signature d'ingénieur);
- Plan de drainage extérieur (sceau et signature d'ingénieur);
- Plan de structure (sceau et signature d'ingénieur);
- Calculs hydrauliques (gicleurs) (signature d'ingénieur).

Veillez communiquer avec le Service de l'urbanisme pour connaître les documents applicables au dépôt de votre demande de permis de branchement ou de modification.

Coût du permis de branchement ou de modification

Le tarif vous sera communiqué suite au traitement de votre demande (Pour information, consulter les annexes C et D du règlement L-11870 et ses amendements, disponibles sur le portail)

Mode de paiement : Chèque à l'ordre de « Ville de Laval » ou argent comptant.

Ce formulaire ne constitue en aucun cas une autorisation à débiter les travaux.

Note 1 : La « liste des documents requis » n'est fournie qu'à titre indicatif. Le Service de l'urbanisme se réserve le droit d'exiger tout autre document nécessaire en vue d'établir la conformité du projet à toute réglementation applicable.

Note 2 : Il est de la responsabilité du requérant de s'informer sur la réglementation en vigueur afin de fournir tous les documents pertinents à sa demande de permis. La vérification préalable par le Service de l'urbanisme ne sert qu'à valider si les documents minimaux requis pour une demande de permis ont été fournis et s'ils comportent un niveau suffisant de détails.

Le dépôt d'une demande de permis qui n'est pas dûment complétée, signée et accompagnée de tous les plans et documents requis ne pourra pas être accepté par la Ville de Laval.

La demande de permis ainsi que les documents requis doivent être déposés à l'adresse suivante
urb.permissbranchements@laval.ca

Signature du requérant :

(propriétaire ou mandataire)

Date :

Année – Mois – Jour